



Veille Europe

Du 30 janvier au 13 février

Sommaire

- À la Une

- Plus de 300 morts en Méditerranée : l'Europe doit agir

- Institutions européennes

- Conseil de l'Europe : appel au respect des droits des réfugiés et des déplacés internes ukrainiens

- Développements nationaux

- Hongrie : arrivées par milliers de Kosovars fuyant la pauvreté et le chômage

- Associations et organisations internationales

- Publication d'un rapport appelant à un changement d'approche dans la mise en place des programmes de protection régionaux
- Rapport sur les alternatives à la rétention administrative dans six pays européens
- HCR : les renvois vers la Grèce de demandeurs d'asile restent fortement déconseillés
- Les pays européens critiqués pour l'accueil insuffisant de réfugiés syriens

- En bref

- Règlement Dublin III : les ONG chrétiennes appellent à davantage de protection des droits des mineurs isolés étrangers
- Norvège : rétablissement des retours vers Gaza
- Amnesty International dénonce l'indifférence des autorités bulgares à l'égard de la multiplication des crimes de haine
- Grèce : le gouvernement annonce la fin de la rétention illimitée des étrangers

** La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF et Réseau réinstallés de France terre d'asile*



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne

À la Une

Plus de 300 morts en Méditerranée : l'Europe doit agir

Plus de 300 personnes sont mortes en mer Méditerranée alors qu'elles tentaient de rejoindre les côtes européennes entre le 8 et le 11 février, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Dimanche 8 février, 29 personnes sont [mortes](#) de froid avant et pendant leur sauvetage par la marine italienne. Mercredi 11 février, neuf autres personnes, auparavant secourues par un navire commercial, ont été amenées sur l'île de Lampedusa. D'après les témoignages recueillis auprès des survivants, quatre bateaux pneumatiques chacun avec plus d'une centaine de personnes à bord, étaient partis de Libye samedi 7 février. L'un des bateaux a été secouru dimanche par les autorités italiennes, un autre a chaviré et un dernier s'est dégonflé et a coulé. Il n'y a aucune nouvelle du quatrième.

Les survivants ont déclaré que les passeurs avaient forcé les passagers à embarquer sur des bateaux surchargés alors que les conditions météorologiques étaient très mauvaises samedi et se sont empirées dimanche, après les avoir dépouillés de tous leurs papiers et de leur argent.

Cette nouvelle tragédie a suscité de nombreuses réactions et d'appels à l'action de l'Union européenne, de la part d'organisations internationales et d'ONGs. Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) a [enjoint](#) « l'Union européenne à agir pour sauver des vies ». France terre d'asile a [souligné](#) que plus de morts seront à déplorer si l'Union européenne ne prend pas la mesure de la situation et laisse mourir à ses portes des personnes qui recherchent sa protection. « L'Union européenne a assez tergiversé. Elle doit passer aux actes dans un véritable esprit de solidarité, de coopération, de prévention et de protection », a déclaré Pierre Henry.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) du Monde, le [communiqué](#) sur le site du HCR (en anglais) et [l'article](#) sur le site de l'OIM (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

Institutions européennes

Conseil de l'Europe : appel au respect des droits des réfugiés et des déplacés internes ukrainiens

Dans une [résolution](#) adoptée le 27 janvier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'alarme de la situation humanitaire en Ukraine et appelle les autorités ukrainiennes, russes et la communauté internationale à apporter le soutien nécessaire aux réfugiés et déplacés internes ukrainiens et à protéger leurs droits fondamentaux tels que reconnus dans les textes nationaux et internationaux.

L'Assemblée parlementaire fait d'abord part de son inquiétude quant à la situation humanitaire des personnes affectées par le conflit, en particulier des réfugiés et des déplacés internes. Le nombre de ces derniers était de 921 000 au 23 janvier 2015, tandis que 524 000 personnes avaient à cette date demandé l'asile en Russie et des milliers d'autres dans le reste de l'Europe, en particulier en Pologne et en Biélorussie.

La résolution appelle d'abord l'Ukraine à respecter les termes de la [législation](#) nationale sur les personnes déplacées internes adoptée à l'automne 2014, ainsi que les standards internationaux en vigueur, définis en 1998 par les [lignes directrices](#) du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) sur les déplacés internes. En particulier, l'Assemblée parlementaire appelle les autorités ukrainiennes à s'assurer que les déplacés internes soient tenus informés de leurs droits, que les populations roms ne soient pas victimes de discrimination lors de leur enregistrement comme déplacés internes, que les organisations de la société civile puissent assurer l'aide humanitaire sans obstacle et que des solutions durables soient à disposition de ceux qui ne pourront rentrer chez eux comme de ceux qui retourneront dans des zones dévastées.

Bien qu'elle reconnaisse les efforts faits en la matière, la résolution invite également la Russie à assurer la protection des droits des réfugiés ukrainiens sur son territoire, à simplifier la procédure d'asile, à assurer la possibilité du retour pour ceux qui le souhaitent, à permettre leur installation là où vivent leurs proches sur le territoire russe et à fournir rapidement des documents d'identité.

Plus largement, la résolution appelle la communauté internationale à ne pas cesser ses efforts d'aide humanitaire, en particulier durant l'hiver, à assister les autorités ukrainiennes dans la mise en place de solutions durables et à simplifier les procédures de demandes d'asile faites par des ressortissants ukrainiens.

Le HCR [s'inquiète](#) de son côté de l'intensification des combats ces dernières semaines dans la région de Donetsk, qui oblige des milliers d'autres personnes à fuir la région dans des conditions de précarité inquiétantes. Il prévoit une augmentation inéluctable du nombre de déplacés si les combats ne cessent pas.

Pour plus d'information, consultez la [résolution](#) du Conseil de l'Europe, le [résumé](#) sur le site de l'Assemblée parlementaire et la [note](#) du HCR (en anglais) et le [rapport](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la situation ukrainienne (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

Hongrie : arrivées par milliers de Kosovars fuyant la pauvreté et le chômage

Depuis le début du mois de janvier, des Kosovars tentent, par milliers, d'atteindre l'Union européenne en franchissant la frontière serbo-hongroise, principalement pour fuir la pauvreté et le chômage qui sévissent dans leur pays d'après plusieurs témoignages. Selon les chiffres officiels, le Kosovo [souffre](#) d'un taux de chômage d'environ 35% et d'un taux de pauvreté de 30 %.

Cette immigration vers l'Union européenne depuis le Kosovo n'est pas un fait nouveau mais elle connaît une forte augmentation depuis le mois de janvier. Les autorités hongroises ont annoncé avoir reçu plus de 13 000 demandes d'asile depuis le mois de janvier, dont une très grande majorité est déposée par des Kosovars. De plus en plus d'Afghans et de Syriens franchissent également la

frontière pour rentrer dans l'Union. Le nombre de demandes pour le début de l'année 2015 contraste avec les 43 000 demandes d'asile déposées en 2014. Les autorités hongroises s'inquiètent de cette augmentation, qui, selon elles, pourrait voir le nombre total de demandes d'asile dépasser les 100 000 en 2015. Il est toutefois estimé que 80% des demandeurs d'asile continuent leur périple vers d'autres Etats européens.

Face à cette augmentation, les autorités hongroises et serbes ont décidé de renforcer les contrôles à la frontière. Une fois, la frontière franchie, de nombreux Kosovars, y compris les demandeurs d'asile sont placés en rétention. La police hongroise a déclaré avoir placé plus de 2700 personnes pour le seul weekend du 6 février. Le parti du premier ministre hongrois Viktor Orbán, a appelé à une restriction de l'immigration, voire à une fermeture des frontières, et un renvoi des demandeurs d'asile avant l'examen d'un recours contre une décision administrative, même si ces mesures contreviennent aux règles européennes.

L'immigration des Kosovars a également suscité des réactions en Allemagne. Le 12 février les autorités allemandes ont [annoncé](#) qu'elles envoyaient 20 policiers en renfort à la frontière serbo-hongroise, pour aider au contrôle des flux de demandeurs d'asile rentrant dans l'Union européenne.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) de l'Eu observer et [l'article](#) de Libération.

[Retour au sommaire](#)

Associations et organisations internationales

Publication d'un rapport appelant à un changement d'approche dans la mise en place des programmes de protection régionaux

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), le Conseil italien pour les réfugiés (CIR) et le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) ont publié un [rapport](#) qui souligne que les programmes de protection régionaux devraient être revus et renforcés, afin d'augmenter leur impact, leur appropriation par les pays cibles et leur cohérence avec les politiques de développement. Une recommandation clé du rapport est la nécessité de remettre la solidarité au centre de ces programmes afin qu'ils deviennent plus que des instruments de contrôle des migrations.

Les [programmes de protection régionaux](#) sont une initiative européenne lancée en 2005 qui vise à renforcer les capacités de protection des Etats dans les régions d'origine ou de transit des réfugiés au travers de solutions durables : le retour, l'intégration sur place ou la réinstallation dans un troisième pays.

Afin d'en faire de vrais outils de protection des droits des personnes réfugiées ou déplacées, ces programmes doivent, selon le rapport, reposer sur un dialogue renforcé entre les Etats membres et les pays tiers, afin de permettre leur appropriation par les autorités et la société civile dans les régions d'origine et une plus grande implication des Etats membres. Le rapport suggère de donner aux programmes de protection régionaux la forme de « partenariats de protection », conclus entre la

Commission européenne, les États membres, les pays d'origine, des ONG et des organisations internationales. Le rapport souligne également que la réinstallation vers l'Europe ne doit pas être une solution de dernier recours mais un instrument encouragé en tant que solution durable pour les réfugiés ne pouvant rentrer dans leurs pays ou sans opportunités d'intégration sur place. Enfin, les programmes de protection régionaux doivent être formulés en cohérence avec les politiques de développement nationales et internationales, afin de bénéficier aux réfugiés comme aux communautés d'accueil.

Pour plus d'information, consultez [la brève](#) d'ECRE (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

Rapport sur les alternatives à la rétention administrative dans six pays européens

Une [étude](#), publiée par le réseau *Odysseus*, sur les alternatives à la rétention administrative, démontre que les alternatives à la rétention administrative incluses dans la législation nationale des six pays étudiés (Autriche, Belgique, Lituanie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni), ne sont en pratique que très peu utilisées. En ce qui concerne les personnes vulnérables, le rapport souligne que malgré l'existence de cadres légaux européens et nationaux régulant leur placement en rétention, le manque de dispositifs d'identification conduit souvent à leur placement en rétention au même titre que les autres étrangers retenus. Le rapport met également l'accent sur la nécessité de mettre en place des alternatives respectueuses des droits fondamentaux des étrangers, qui doivent rester de vraies alternatives et non « une autre forme de rétention ». Il plaide enfin pour la mise en place de mécanismes de suivi permettant d'évaluer le fonctionnement des alternatives choisies et de dégager des bonnes pratiques.

Tout en rappelant le cadre légal et les alternatives existantes, ce rapport vise à encourager cette pratique en informant les instances administratives et les personnes chargées du suivi de l'étranger durant sa période de restriction de liberté sur les modalités opérationnelles de mise en place de telles solutions, notamment en relevant des bonnes pratiques. Le rapport a été publié dans le cadre du projet [Made Real](#) (Making Alternatives to Detention in Europe a Reality by Exchanges, Advocacy and Learning) co-financé par l'Union européenne et coordonné par le réseau universitaire *Odysseus* avec 13 partenaires européens, dont France terre d'asile.

Pour plus d'information, consultez [l'étude](#) du réseau *Odysseus*.

[Retour au sommaire](#)

HCR : les renvois vers la Grèce de demandeurs d'asile restent fortement déconseillés

Dans le cadre [d'observations](#) sur la situation actuelle de l'asile en Grèce, publiées le 30 janvier 2015, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a de nouveau conseillé aux pays de l'Union européenne de s'abstenir de renvoyer les demandeurs d'asile en Grèce.

D'après les chiffres du HCR, 43 500 personnes, dont environ 60 % de Syriens ainsi que des Afghans, des Somaliens et des Érythréens, sont arrivées en Grèce par la mer en 2014 alors que le pays ne

disposait que de 1 063 places d'accueil au 20 octobre 2014. La condition des réfugiés et des demandeurs d'asile en Grèce est très précaire, du fait d'un accès difficile aux logements et à l'emploi. Nombre d'entre eux sont vivants dans la rue.

Le HCR constate également que l'accès aux procédures d'asile demeure difficile, avec des délais d'enregistrements des demandes très longs. De plus, sur les onze bureaux d'asile régionaux prévus par la loi grecque, seuls cinq ont été créés. Face aux difficultés de la procédure d'asile, les personnes peuvent être retenues ou même expulsées, généralement sans la réalisation d'une évaluation individuelle ou sans le recours aux alternatives à la rétention. Le HCR dénonce la rétention dans de mauvaises conditions de nombreux demandeurs d'asile potentiels et de personnes qui ont demandé l'asile depuis les centres de rétention ainsi que les pratiques de refoulement aux frontières terrestres et maritimes de la Grèce avec la Turquie.

Le HCR souligne néanmoins les améliorations du système d'asile grec, notamment en ce qui concerne le délai de traitement des dossiers, les efforts concernant la qualité des entretiens et des décisions ainsi que le respect des garanties procédurales.

Le HCR considère qu'au vu de la situation, il est toujours déconseillé de renvoyer des demandeurs d'asile vers la Grèce. Le HCR se dit prêt à continuer son travail avec les autorités grecques pour améliorer le système d'asile, et demande aux États membres de l'Union européenne de soutenir la Grèce pour s'assurer de la durabilité des efforts.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) du HCR.

[Retour au sommaire](#)

Les pays européens critiqués pour l'accueil insuffisant de réfugiés syriens

Les pays européens ont récemment été vivement critiqués, par plusieurs représentants d'organisations internationales, pour leur mauvaise gestion de la crise des réfugiés syriens.

Alors que le nombre de réfugiés syriens dépasse bientôt la barre des quatre millions, [217 724](#) Syriens ont déposé une demande d'asile en Europe entre avril 2011 et décembre 2014, dont 134 785 en 2014 uniquement selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). En 2013 Selon le HCR, en février 2015 on peut établir que près de [80 000 places](#) de réinstallation ou d'admission humanitaire ont été promises par les pays participant à l'effort de réinstallation, dont près de 41 000 par les pays européens. Le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés Antonio Guterres a [cité](#) l'Allemagne et la Suède comme des exemples à suivre pour les autres pays européens, tout en reprochant au système européen d'asile d'être dysfonctionnel.

Les critiques sont également venues du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Nils Muiznieks, qui a [interpellé](#) les pays européens sur le besoin urgent de soutenir les pays voisins de la Syrie qui accueillent la très vaste majorité des réfugiés. Il a rappelé que l'aide ne devait pas être uniquement financière mais qu'il était du devoir des pays européens d'accueillir plus de réfugiés, par les moyens de la réinstallation, de l'admission humanitaire et d'autres programmes spécifiques. Nils Muiznieks a également appelé les pays européens à renforcer l'intégration des réfugiés syriens présents en Europe, qui, au vu du conflit dans leur pays, ont de fortes chances de s'installer durablement en Europe et de devenir des citoyens de leur pays d'accueil.

Ces déclarations surviennent en même temps que la publication du nouveau [rapport](#) d'Amnesty International sur la crise des réfugiés en Syrie, à travers les témoignages de huit personnes et familles qui ont fui le conflit. Le rapport marque le lancement de la campagne [#OpentoSyria](#), qui vise à faire pression sur les pays riches afin d'accroître l'accueil de réfugiés syriens par l'intermédiaire de programmes de réinstallation et d'admissions humanitaires.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) de l'EUObserver.

[Retour au sommaire](#)

En Bref

Règlement Dublin III : des ONG chrétiennes appellent à davantage de protection des droits des mineurs isolés étrangers

Selon six ONG chrétiennes internationales et européennes (Caritas Europa, Jesuit Refugee Service Europe, CCME, Comece, Eurodiaconia, ICMC et le Quaker Council for European Affairs), l'amendement en négociation du règlement Dublin III devrait viser à permettre aux mineurs isolés étrangers sans membres de leur famille en Europe de voir leur demande d'asile examinée dans le pays dans lequel ils se trouvent. Selon la note publiée par ces organisations, la position actuelle du Conseil européen dans les négociations va à l'encontre du principe de respect de l'intérêt supérieur de l'enfant : les amendements proposés entraîneraient notamment un allongement des procédures de l'Etat membre responsable. Le rapport souligne aussi la nécessité de donner aux mineurs la possibilité d'avoir accès à des procédures de recours contre des décisions de transfert ou de non-transfert entre les pays européens.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) sur le site du Jesuit Refugee Service Europe.

[Retour au sommaire](#)

Norvège : rétablissement des retours vers Gaza

La Commission d'appel norvégienne en matière d'immigration a pris la décision d'annuler les suspensions de retours vers la bande de Gaza. En juillet 2014, elle avait décidé de suspendre les retours en raison du conflit armé israélo-palestinien dans la bande de Gaza. En revenant sur sa décision, la Commission oblige désormais toutes les personnes qui ont déjà reçu l'ordre de partir ainsi que celles qui le recevront, à quitter la Norvège pour Gaza. Cette décision permet également à la police norvégienne d'avoir recours aux retours forcés. La Commission a assuré que tous les cas seraient étudiés individuellement, pour accorder, si nécessaire, un titre de séjour en Norvège.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) sur le site de la Commission d'appel sur l'immigration (Immigration Appeals Board).

[Retour au sommaire](#)

Amnesty International dénonce l'indifférence des autorités bulgares à l'égard de la multiplication des crimes de haine

Un [rapport](#) d'Amnesty International publié le 9 février dénonce l'impunité des crimes de haine en Bulgarie, qui touchent de nombreux migrants, demandeurs d'asile, Roms ou homosexuels. Amnesty souligne que la police est réticente à prendre en compte le caractère xénophobe, raciste ou homophobe de ces crimes et les traitent comme des crimes de hooligans. Le rapport, qui se base sur de nombreux témoignages, fait état d'un climat d'hostilité à l'égard des minorités et de la peur des victimes de témoigner.

Pour plus d'information, consultez l'[article](#) sur le site d'Amnesty International et le [rapport](#) complet.

[Retour au sommaire](#)

Grèce : le gouvernement annonce la fin de la rétention illimitée des étrangers

Le ministre grec de l'Ordre public a annoncé sa volonté de mettre fin à la rétention illimitée des étrangers en situation irrégulière. Depuis un an, les étrangers visés par des procédures d'expulsion qui ne voulaient pas coopérer avec les autorités pour l'exécution de leur obligation de quitter le territoire étaient détenus au-delà de la limite de 18 mois fixée par la Directive européenne retour. Cette annonce a été saluée par les ONGs, qui appellent la Grèce à rapidement concrétiser cette annonce et à s'engager par ailleurs à améliorer les conditions dans les centres de rétention.

Pour plus d'information, consulter la [brève](#) d'ECRE et le [communiqué](#) du Conseil grec pour les réfugiés et d'Amnesty International (en anglais)

[Retour au sommaire](#)